

TARIFS ET REGLEMENT FINANCIER



COMPTABILITE

ST SEBASTIEN **02.98.85.45.69** OU ST JOSEPH **02 98 85 68 07**

CONTRIBUTION SCOLAIRE

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'enseignement, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement défini comme Etablissement catholique d'enseignement. Les activités diverses financent les déplacements et activités à la journée (cinéma, visites diverses, forums...)

CONTRIBUTION	Montant annuel	Activités diverses	TOTAL	Par mois Sur 10 mois
COLLEGE	543.00 €	30.00 €	573.00 €	57.30 €
LYCEE GENERAL/LYCEE PRO	660.00 €	10.00 €	670.00 €	67.00 €
BTS	1 014.00 €	7.00 €	1 021.00 €	102.10 €

INTERNAT

(chambre à deux - lits superposés – ouvert du lundi au vendredi après les cours)

Hébergement + petit déjeuner	Repas soir (Entrée+plat+dessert)	Repas midi	TOTAL	Par Mois/10mois
1 419,80 €	674,56 €	834,76 €	2 929,12 €	292,91 €

→ En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) **TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DU.**

Coût global pour un interne = contribution + internat

Un acompte de 200 € et une caution de 150 € seront versés le jour de la rentrée des internes

Les parents des élèves boursiers pourront ajuster leurs versements en fonction du montant de leurs bourses dès qu'il sera connu officiellement. Pour justifier d'éventuelles difficultés de règlement, nous vous remercions de bien vouloir nous expédier une copie de votre Avis d'imposition et de contacter la Comptabilité.

RESTAURATION COLLEGE

Le SELF fonctionne les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis de la semaine scolaire de 11 h 30 à 13 h 20. **Pas de restauration le MERCREDI MIDI** à l'exception des pensionnaires (possibilité d'apporter son pique-nique pour l'AS).

Une carte d'accès au SELF est distribuée à tous les élèves en début d'année. Un ordre de passage par niveau est établi et change chaque semaine.

DEMI-PENSIONNAIRES : sont considérés demi-pensionnaires, les élèves déjeunant au SELF **4 jours fixes par semaine** (en fonction du choix validé sur le contrat financier remis par le professeur principal en début d'année).

PRIX DE LA FORMULE	TOTAL
ENTREE + PLAT + DESSERT	5.44 €
ENTREE OU DESSERT + PLAT	5.09 €

EXTERNES :

PRIX DE LA FORMULE	TOTAL
ENTREE + PLAT + DESSERT	5.68 €
ENTREE OU DESSERT + PLAT	5.33 €

Pour les EXTERNES, merci de prévoir un chèque dès la rentrée

RESTAURATION LYCEE GENERAL/LYCEE PRO/BTS

DEMI-PENSIONNAIRES : sont considérés demi-pensionnaires, les élèves déjeunant à la cafétéria **4 ou 5 jours fixes par semaine**. La formule demi-pensionnaire est proposée à **5.09 €** (plat du jour + hors d'œuvre OU dessert) sur place ou à emporter. Il est également possible de consommer d'autres produits en dehors de la formule (fruit, viennoiserie...) aux récréations. Ces produits hors formules sont considérés comme « suppléments », **il est donc indispensable de créditer sa carte à l'avance auprès des Services Comptables.**

TARIFS DEMI-PENSION COL/LYC/LYC PRO/BTS	TOTAL	PRIX DE LA FORMULE
5 repas/semaine	834,76 €	5.09 €
4 repas/semaine	661,70 €	

EXTERNES : les lycéens peuvent déjeuner à la carte et choisir les produits qui leur sont proposés aux prix indiqués dans la cafétéria. Ils doivent au préalable approvisionner leur carte en déposant un chèque à la Comptabilité.

Merci de prévoir un chèque dès la rentrée.

Tout abonnement au régime de demi-pension ou pension est un engagement pour l'année

REDUCTION SUR LA DEMI-PENSION

- 10 % sur la demi-pension à partir du 2^{ème} enfant scolarisé dans le Groupe Scolaire les 2 Rives pour un forfait de 4 ou 5 repas
- 20 % sur la demi-pension pour le 3^{ème} enfant scolarisé dans le Groupe Scolaire les 2 Rives pour un forfait de 4 ou 5 repas
- 50 % sur la demi-pension pour le 4^{ème} enfant scolarisé dans le Groupe Scolaire les 2 Rives pour un forfait de 4 ou 5 repas

Toute dégradation ou perte de la carte magnétique sera facturée 10.00 €

MODALITES FINANCIERES

LE MODE PRIVILEGIE EST LE REGLEMENT PAR PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

La contribution des familles et l'internat vous seront facturés au mois de **Septembre** et complétés en **Octobre** par la facturation de la **demi-pension** s'il y a lieu (**échancier de septembre à juin**). Possibilité de factures complémentaires en Décembre, Avril et Juin pouvant entraîner un dernier prélèvement en Juillet.

Pour tout trimestre commencé, l'hébergement, la contribution des familles et le montant des activités diverses sont dus.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé à la Comptabilité. L'imprimé de prélèvement peut être téléchargé sur le site www.les-2-rives.fr dans «ESPACE PARENTS» - «RENTREE SEPT 2018» et «MANDAT PRELEVEMENT SEPA».

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement sauf avis contraire des familles.

CONSULTATION DES FACTURES SUR « ECOLE DIRECTE »

Il vous est possible de **consulter vos factures** en vous connectant à l'adresse <http://www.ecoledirecte.com> et en saisissant vos codes identifiants **transmis en début d'année scolaire**.

Vous serez **prévenus par mail** lorsqu'il vous sera possible de visualiser votre facture par ECOLE DIRECTE sous l'onglet «**DOCUMENTS**» et dans «**SITUATION FINANCIERE**», vous pourrez ainsi vérifier à tout moment le solde.